



PROTÉGEZ VOS PROCHES ET VOS BIENS : DÉBROUSSAILLEZ !

Soyez acteur de votre sécurité, débroussailliez votre parcelle avant l'été.

Composé de 60% d'espaces naturels, Callas est exposé au risque « feu de forêt », à cela, s'ajoute, depuis quelques années, un facteur aggravant : le changement climatique. La sécheresse, le vent et les fortes chaleurs rendent la végétation extrêmement inflammable et combustible.

Pour protéger vos proches, vos biens et vous-même, la meilleure solution est le débroussaillage ! Il permet de réduire la propagation du feu et facilite l'intervention des pompiers.

Votre objectif, en débroussaillant, est de créer une ceinture de sécurité autour de votre habitation : espacez les arbres de 3 m les uns des autres, élaguez les branches basses jusqu'à 2,50 m de hauteur, supprimez les arbustes en sous-étage des arbres éliminez les herbes sèches, les bois morts et broussailles, tenez rase la végétation au sol, ôtez les branches et les arbres situés à moins de 3 m des constructions et toitures.

En zone urbaine (terrains bâtis ou non bâtis, ZAC, lotissement), il faut débroussailler l'ensemble de la parcelle.

Hors zone urbaine, le débroussaillage doit se faire dans un rayon de 50 m autour de toute construction ou équipement et 2 m de part et d'autre des voies d'accès aux installations à protéger.

Mettez-vous en conformité avec les obligations légales de débroussaillage sur : <https://www.var.gouv.fr/pour-se-proteger-des-feux-de-forets-le-a11765.html>



CALADE DU BARRI

Dans le cadre du projet d'embellissement du centre ancien, la Municipalité a débuté début avril le chantier de la calade du Barri.

Cette voie, qui permet de relier la rue du Portail de Blancon à la place du Barri, était fortement dégradée et devenait dangereuse pour ses usagers. Ainsi, le revêtement et les murs de soutènement seront totalement rénovés et

consolidés tout en conservant le calepinage traditionnel en harmonie avec l'identité du village.

La restauration de la calade du Barri est cofinancée par la Région Sud au titre de l'appel à projet 2022 pour la Restauration et la Valorisation du Patrimoine Rural non protégé à hauteur de 41 520 € et par le Département du Var pour 41 520 € également.

Cette action répond aussi aux critères du cahier des charges de la labellisation « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » pour laquelle la commune souhaite candidater.

PROCHAINEMENT :

- Création d'un trottoir depuis les Résidences de Callas jusqu'au stade.
- Réfection du mur du chemin des Frayères par les services techniques.
- Aménagements des talus et marquage au sol de la place du 18 juin.

EN MAI :

- **1^{er} mai** : Lou Dejeuna | à partir de 9h | Place Clemenceau | Comité des Fêtes
- **1^{er} mai** : Concours de Boules | Inscriptions à partir de 14h00 | Place Clemenceau | La Boule Callassienne
- **7 mai** : Fête Votive de Saint-Auxile | Chapelle Saint-Auxile
- **7 mai** : Festival de Musique des Chapelles | 16h | Chapelle Saint-Auxile | Entrée 12€ | Festival de Musique Ancienne
- **8 mai** : Cérémonie Commémorative | Victoire du 8 mai 1945 | Monument aux Morts - 11h
- **8 mai** : Concours de Boules | Inscriptions à partir de 08h30 | Place du 18 juin | La Boule Callassienne
- **du 8 au 21 mai** : Exposition « A la croisée des arts » - Any, Fèfède et Mariana Bota - Galerie du Four à Pain
- **du 13 au 14 mai** : Portes ouvertes du CEPAI | de 9h00 à 18h00 | Centre Beaujour
- **20 mai** : Journées Européennes des moulins et du patrimoine | visites guidées, quizz | Callas Patrimoine

